

SOMMAIRE (Suite)

Décrets du 1er janvier 1981 portant nomination de directeurs de la réglementation et de l'administration locales de wilayas, p. 34.

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 81-05 du 17 janvier 1981 complétant l'énumération des corps techniques de l'annexe I du décret n° 79-300 du 31 décembre 1979 portant revalorisation des traitements de fonctionnaires, p. 34.

Arrêté du 30 décembre 1980 portant aménagement de la consistance des recettes des contributions diverses de hôpital-Parnet, Alger-hôpitaux, Oran-hôpital, Ben M'Hidi, Constantine-hôpital, L'Arba, Médéa-hôpital, Guelma-ville, Sétif-hôpital, El Asnam-hôpital, Tébessa-ville, p. 34.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 17 janvier 1981 portant acquisition de la nationalité algérienne, p. 35.

MINISTERE DU TRAVAIL

ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Arrêté du 29 décembre 1980 accordant à la société A.M.C.C.A. (Association momentanée compresseurs) une dérogation exceptionnelle à la durée légale hebdomadaire du travail, p. 37.

MINISTERE DES POSTES

ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté du 15 novembre 1980 portant suppression de centres de télécommunications, p. 38.

Arrêté du 17 novembre 1980 portant création d'un établissement postal, p. 39.

Arrêté du 17 décembre 1980 portant modification de la taxe terminale algérienne dans les relations télégraphiques entre l'Algérie et l'URSS, p. 39.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. — Appels d'offres, p. 39.

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Décret n° 81-02 du 17 janvier 1981 portant ratification du protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, fait à Barcelone le 16 février 1976.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution et notamment son article 111-17° ;

Vu le décret n° 80-14 du 26 janvier 1980 portant adhésion de l'Algérie à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, faite à Barcelone, le 16 février 1976 ;

Vu le protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, fait à Barcelone le 16 février 1976 ;

Décète :

Article 1er. — Est ratifié et sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, le protocole relatif à la prévention de

la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, fait à Barcelone le 16 février 1976.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 janvier 1981.

Chadli BENDJEDID.

PROTOCOLE

RELATIF A LA PREVENTION
DE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE
PAR LES OPERATIONS D'IMMERSION
EFFECTUEES PAR LES NAVIRES ET AERONEFS

Les parties contractantes au présent protocole,

— étant parties à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution,

— reconnaissant le danger que fait courir au milieu marin la pollution résultant des opérations d'immersion de déchets ou autres matières, effectuées par les navires et aéronefs,

— estimant qu'il est de l'intérêt commun des Etats riverains de la mer Méditerranée de protéger le milieu marin contre ce danger,